

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 mars 2024

Convoqué le : 19 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 12

Délibération n°05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Pascale LEROY, Mme Marie-Christine COLBOC
Mme Marie-Hélène LEBRUN, Mme Laurence LECLERC, Mme Christelle ROUX,
Mme Marie-Renée ROCHER, Mme Carole STIL, et M. Patrick YSNEL.

Étaient excusés :

Mme Nicole CARVALHO (pouvoir donné à Mme Carole STIL)
M. Hubert LECLERCQ (pouvoir donné à Mme Marie-Christine COLBOC)
Mme Marie-Pascale MORAND (pouvoir donné à Mme Christelle ROUX)
Mme Nadine NICOLAS (pouvoir donné à Mme Marie-Pascale LEROY)
Mme Véronique PEIGNEY
Mme Mireille VIGREUX

Était absente :

Mme Agathe MAIZERET

Mme Christelle ROUX est nommée secrétaire de séance.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Présidente énonce les principaux points de la note de présentation du compte administratif.

L'excédent de fonctionnement 2023 cumulé s'établit à 22 550,15 €. Elle constate un bénéfice de 9 286,44 € pour l'exercice comptable 2023.

Le C.C.A.S. a accordé 2 566,49 € d'aides en 2023:

- aides à la restauration scolaire : 1 381,49 € (3468,93 € en 2022)

- autres secours : 1 185,00 € (642,29 € en 2022)

Madame LEROY explique que les aides de cantine ont diminué car les demandes présentées cette année dépassaient quasiment toutes le plafond de quelques euros. Elle annonce, par la même occasion, qu'une proposition de revalorisation des aides de cantine sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de C.C.A.S.

Les recettes du C.C.A.S. proviennent nécessairement de la subvention municipale, de la reprise de l'excédent, de la part du C.C.A.S. sur les octrois de concessions (1/3 du montant), de la participation des communes extérieures au titre de l'épicerie solidaire ainsi que des quêtes de mariage et parrainage civil.

Recettes : 54 330,58 €

Dépenses : 45 044,14 €

Excédent : 9 286,44 €

Report excédent antérieur : 13 263,71 €

Excédent cumulé 2023 : 22 550,15 €

Le compte de gestion du trésorier du C.C.A.S. est arrêté aux mêmes chiffres.

Monsieur Patrick YSNEL, doyen de l'Assemblée, prend la présidence.

Après avoir débattu, le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité (12 voix « pour », Mme EUDIER s'étant retirée).

LE MAIRE,
PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
C.C.A.S.
Clotilde EUDIER